

Davantage d'entreprises éligibles aux exonérations fiscales et sociales ZFRR



© 2025 Les Echos Publishing

Depuis le 1^{er} juillet 2024, les zones France ruralités revitalisation (ZFRR) ont remplacé les zones de revitalisation rurale (ZRR) et les zones de revitalisation des commerces en milieu rural (Zorcomir), ces zones ouvrant droit à des exonérations fiscales et sociales harmonisées. Ainsi, les entreprises créées ou reprises entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 décembre 2029 dans une ZFRR peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une exonération d'impôt sur les bénéfices.

À noter : pour en bénéficier, l'entreprise doit, notamment, relever d'un régime réel d'imposition, employer moins de 11 salariés et exercer une activité industrielle, commerciale, artisanale ou libérale. Son siège social comme, en principe, son activité et ses moyens d'exploitation devant être implantés en ZFRR.

Sur délibération des collectivités, une exonération de cotisation foncière des entreprises et de taxe foncière sur les propriétés bâties peut également s'appliquer à ces entreprises.

À savoir : les exonérations fiscales sont totales pendant 5 ans, puis dégressive les 3 années suivantes (75 % la

6^e année, 50 % la 7^e année et 25 % la 8^e année).

Par ailleurs, les employeurs implantés dans les ZFRR peuvent, jusqu'à leur 50^e embauche, bénéficier d'une exonération des cotisations sociales patronales de Sécurité sociale et d'allocations familiales, pendant 12 mois à compter de la date d'embauche.

Précision : certaines communes feront l'objet d'un soutien plus ciblé et renforcé en étant classées ZFRR « plus ». Mais l'arrêté fixant la liste de ces communes n'a pas encore été publié.

Une mesure transitoire

Certaines communes ZRR, n'ayant pas été reclassées en ZFRR du fait de l'instauration de nouveaux critères, peuvent, à titre transitoire, bénéficier des effets du nouveau dispositif du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2027.

À ce titre, un récent arrêté a fixé la liste de ces communes dites « bénéficiaires du zonage ZFRR » (environ 2 000). Il a également complété la liste des communes classées ZFRR du fait du remaniement des critères de classement par la dernière loi de finances.

En pratique :

[un simulateur](#) est disponible en ligne afin de vérifier si une commune est située en ZFRR ou si elle est bénéficiaire du zonage ZFRR.

[Arrêté du 14 avril 2025, JO du 16](#)

[Art. 99, loi n° 2025-127 du 14 février 2025, JO du 15](#)